

Stationnement des cycles

Le stationnement du cycle en dehors de son garage habituel ou d'un lieu sécurisé constitue une inquiétude réelle pour la majorité des utilisateurs. Le vol complet du vélo, la disparition du cadre et de la roue arrière avec, comme vestige du larcin, une roue avant orpheline encore attachée à un support par son antivol, voire la disparition de la seule roue avant sont des situations qui se rencontrent encore assez fréquemment en ville.



Cette crainte légitime du vol est un frein à l'utilisation utilitaire et même de loisirs du vélo dans certaines circonstances. Le cyclotouriste itinérant qui traverse une ville peut éprouver l'envie de la visiter ou de découvrir certains musées ou monuments. Sauf à disposer d'un parking sécurisé dans l'enceinte de ces bâtiments ou bien à désigner une sentinelle pour surveiller l'ensemble des engins si l'on est en groupe, il ne se résoudra pas à effectuer ces visites culturelles.



Nombre d'aménageurs ont réalisé des efforts importants pour à la fois assurer une meilleure sécurité aux cycles mais aussi en améliorant le confort en construisant un toit protégeant des intempéries .

